

# PROGRAM GUIDELINES

The Supporting Black Canadian Communities Initiative (SBCCI) was created by the Federal government through Employment and Social Development Canada (ESDC) to help increase the capacity of grassroots not-for-profit organizations serving Black communities in Canada.

Using an intermediary delivery model, the initiative aims to provide funding through a fair and transparent process, and otherwise support Black community organizations across Canada to increase their organizational capacity in the areas of:

1. Facilitate access to funding from a more diverse range of funding sources
2. Enhance organizational governance to provide greater organizational stability and improved planning and oversight functions, with specific focus on the following:
  - Leadership and stewardship
  - Communication and transparency
  - Continuous learning and growth
  - Empowerment and accountability
  - Service and fairness
  - Accomplishment and measurement
3. Enhancing operational management effectiveness and efficiency

The SBCCI has four components:

1. Supporting the establishment of Canadian Institute for People of African Descent
2. Funding capital projects through the Capital Assist Project (CAP)
3. Funding capacity building projects through the Capacity Building Project (CBP)
4. Providing funds for emerging priorities

These program guidelines explain component 3, the CBP. With funding from the Government of Canada, the CBP makes grants available to Black-led and/or Black-serving grassroots organizations across Canada.

The grants are administered by three intermediary organizations (Black Business Initiative, Groupe 3737 and Tropicana Community Services) and are solely to increase the organizational capacity of the grantee organizations.

## Deadline to Apply

**The deadline to apply for the funding is December 31, 2020. Applications submitted after the deadline cannot be considered unless general extension is provided.**

# Eligibility

## Eligible Applicants

Organizations that meet ALL the following criteria are eligible to apply for funding from the SBCCI program:

- Legal entity in Canada
- Registered as a non-for-profit or a charitable organization (As defined under Key Terms at the end of this document)
- Black-led organization with a mandate to serve Black Canadian communities
- Black-led organization are those that meet the following criteria:
  - The leadership positions (directors, founders) are primarily occupied by people who self-identify as Black (minimum 2/3)
  - The governance structure (volunteer committee, advisory board, leadership, etc.) is primarily composed of people who self-identify as Black (minimum 2/3) and
  - The mandate serves Black Canadian Communities
- Requires a minimum grant of \$5,000
- Does not require funding for any of the ineligible activities listed below
- Applicants must meet all requirements to be eligible. Not doing so will result in the application being rejected

## Required Eligibility Documents

Any of the following documentation will be required as part of the application process, to validate organization eligibility:

### 1. Governance documents, such as:

- Incorporation documentation
- Trust deed, if a trust
- Business Number issued by CRA
- Constitution or similar document, in an unincorporated association

2. **Most recent financial statements** of the organization, no earlier than December 2019 (statement could be audited, review engagement, Notice to Reader or internally prepared statements)
3. **Tax Filings for the last year** (2019 tax year)  
T2 return, T2 Short Form (if incorporated) or any other tax return filings as applicable
4. **Website of the organization, social media pages or accounts** (Facebook, Instagram or Twitter), if any, where the mission/vision and services of the organization are listed. If this is not available online, a one-page document listing this information.

## Grant Request

### Outside Quebec: Category A—Choose One

**You are an organization located outside of Quebec and looking for funding for:**

- Sustainability — To diversify your funding sources; or
- Build your capacity in any of the following organizational governance categories;
  - Leadership or stewardship training; or
  - Continuous growth and learning; or
  - Communications and transparency

Black Business Initiative: [info@bbi.ns.ca](mailto:info@bbi.ns.ca)

### Outside Quebec: Category B—Choose One

**You are located outside of Quebec and looking to:**

- Enhance operational management effectiveness & efficiency; or
- Build your capacity in any one of the following organizational governance categories:
  - Empowerment through accountability; or
  - Accomplishment and measurement; or
  - Service and fairness

Tropicana Community Services:  
[sbccgrant@tropicanacommunity.org](mailto:sbccgrant@tropicanacommunity.org)

## Inside Quebec: Category C—Choose all that apply

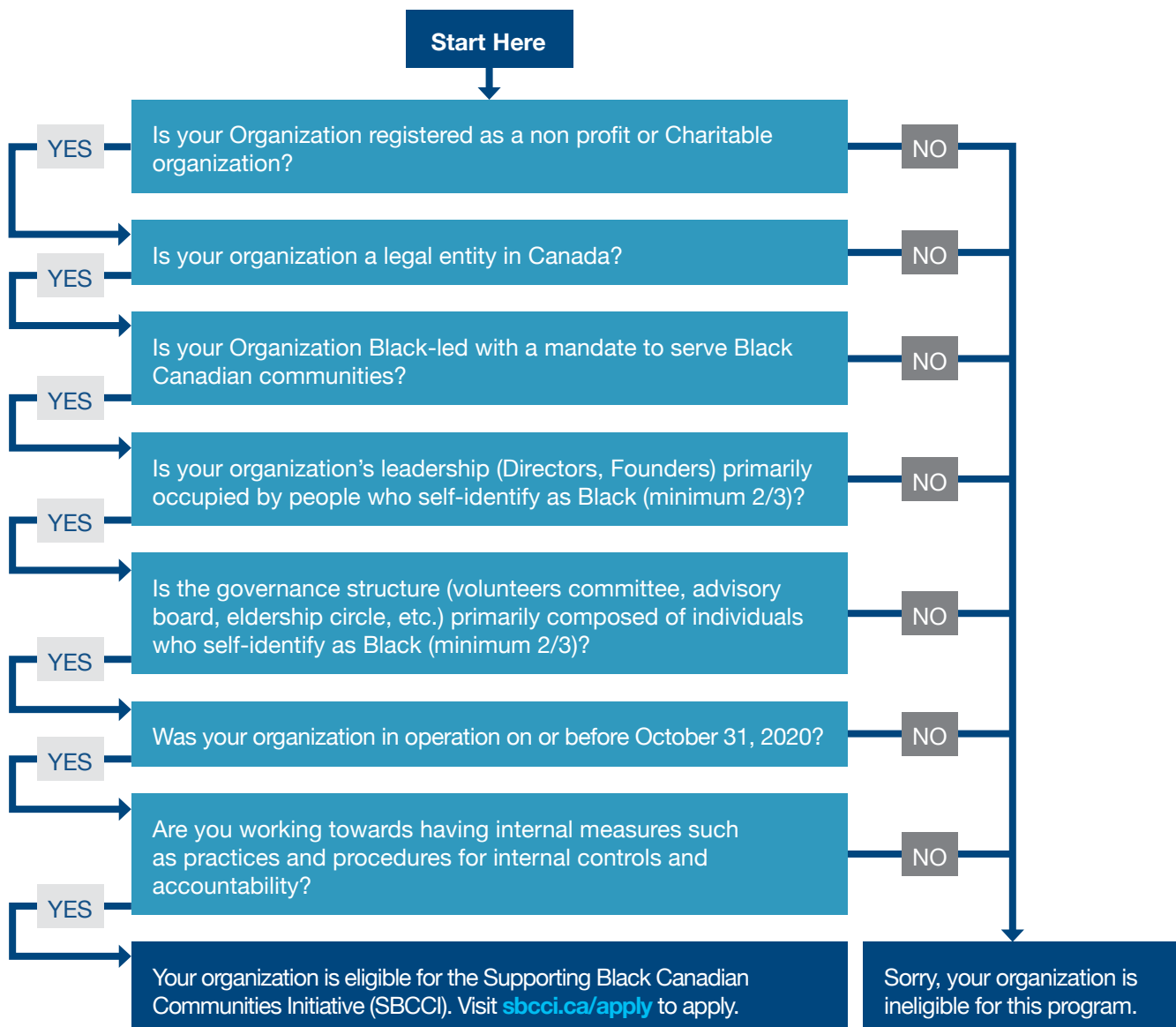
Please select all that apply:

- Diversify your funding sources; and/or
- Enhance operational management effectiveness & efficiency; and/or
- Strengthen your organizational governance

Groupe 3737: [initiative@groupe3737.com](mailto:initiative@groupe3737.com)

## Am I Eligible?

The Supporting Black Canadian Communities Initiative (SBCCI) was created by the federal government through Employment and Social Development Canada (ESDC) to help build the capacity of grassroots not-for-profit organizations serving Black communities in Canada.



## Eligible Projects Maximum Funding and Timing

- The funding requested does not exceed \$45,000
- Outside of Quebec, the project can be completed in 12 months
- Inside Quebec the project can be completed in 18 months

## Eligible Expenditures

- Fees for professional services
- Disability support for staff of the grant recipient
- Materials and supplies
- Printing and communication
- Travel cost attributable to the approved program
- Data collection
- Fees for professional service
- Printing and communications
- Performance monitoring and reporting
- Small office equipment and tools directly attributable to the project capped at 25% of approved fund
- Disability support for executing project
- Materials and supplies
- Rental of premises for project
- Knowledge development activities

## Ineligible Applicants

The following are ineligible to apply for funding from the SBCC program:

- Individuals
- For-profit businesses

## Ineligible Activities

- Operations that take place outside of Canada
- Activities that occur before November 16, 2020, and after April 1, 2024
- Service activities duplicative of legislated mandates of governments or city departments
- Activities that do not fall with the current objects or mandates of the applicant
- Initiatives that would unnecessarily duplicate existing services
- Construction of housing, shelter or office
- Building larger reserves
- Purchase or lease of land
- Rental cost for space that is owned by the organization
- Debt reduction
- Activities that are illegal

### Available Funding

Funding is available to non-profit grassroots organizations across Canada that meet the eligibility and targeted review criteria in this Guideline.

Non-profit grassroots organizations can apply for funding with a budget of a minimum \$5,000 to a maximum of \$45,000.

# Timelines

## Timelines for Granting Activities

All activities and expenditures must take place between January 2021 and March 31, 2022. Please be mindful that all activities must be completed and all expenditures made within the stated timeframe.

The deadline to apply is December 31, 2020. Applications submitted after the deadline cannot be considered unless a general extension is provided. Offers of funding to successful applicants will occur on a rolling basis.

Application Process	
1	Applicants apply via <b>SM Apply</b>
2	Validation of organization type and eligibility
3	Assessment of applications based on the priorities set out in the application process and limited funding available for this project
4	Selection of applications
5	Offers of funding and signing of grant agreements
6	Projects begin
7	Reporting and evaluation of projects

# Selection of Applications

Unfortunately, not all organizations can be funded, and some may not be funded at the levels requested. All applications will be reviewed, using the criteria below and the merit of the applications submitted.

Qualifying applications will be considered on a rolling basis.

## Assessment Process

### 1. Organization Screening

Applications will first be screened based on eligible organization type. If both the organization and the activities are eligible, the application will proceed to step 2.

### 2. Assessment Score

Using the Criteria below, applications will be required to obtain a minimum score in order to be considered for selection. Scoring against criteria and the minimum score will be finalized once a volume of applications is received.

### 3. Application Selection

High-scoring applications will be considered, and selections will be guided by the additional considerations listed below.

## Assessment Criteria

- Does the mandate of your organization:
  - Address social barriers because of race
  - Support individuals who are also part of other vulnerable populations
  - Serve Black communities of specific origins in Canada
- Impact on direct services delivery that responds to the needs of the Black community by fostering partnerships with intermediary organizations and key partners
- Quality of the application and reasonableness of the budget
- Organizational capacity to deliver proposed project

## Additional Consideration

- Available funds: In order to support as many organizations as possible, the intermediaries will be balancing requests against the available funds and taking into account the funding project, beneficiary population and dollar value requested.
- Geographic distribution: the intermediaries will ensure that funds are distributed across the country.

# What Can I Expect if my Application is Successful?

## Notification of Funding Approval

Notification of funding approval will be sent to all successful applicants on a rolling basis. Only successful applicants will be contacted.

## Grant Agreement

The terms and conditions applicable to all grants can be found here. By submitting an application your organization agrees to abide by these terms. You will also be required to sign the grant agreement that sets out your activities, outputs and other key terms.

## Community of Practice

In addition to providing project funding, organizations selected will benefit from other forms of support such as coaching, mentoring, training workshops, and networking activities in order to exchange knowledge and collaborate.

## Insurance and Professional Qualifications

It is the recipient organization's responsibility to have in place appropriate insurance for their activities. It is also the recipient organization's responsibility to ensure that professionals delivering specialized services as part of the initiative have the relevant certifications.

## Compliance with Regulations

It is the responsibility of all recipients to comply with all applicable legislation, regulations, Canada Revenue, Agency and Revenu Québec rules and guidelines, health and safety standards, and privacy legislation relevant to the organization and funded activities.

## Project Recognition

We ask that recipient organizations recognize the financial assistance from their intermediaries, the SBCCI and Employment and Social Development Canada. This recognition is important as it will identify the contributions of the Canadian public and government to those impacted.

## Reporting

All recipient organisations will be required to submit narrative and financial reports for the project. Templates will be made available online through the application platform at SMA Apply. Recipient organizations may be required to provide contact information of members of the board of directors and/or management of the organization so that they can participate in a survey, interview, case study or other data collection exercise initiated by the Government of Canada.

## Financial Management

Recipient organizations are expected to have financial management practices in place, and be able to demonstrate how these have been observed. Note an audit by the SBCCI or the Government of Canada may be required.

# How to Apply

**Please review this Guideline in full.  
When you are ready to apply:**

## 1. Registration

Register through the online application portal.

## 2. Eligibility

Complete the eligibility form and upload your supporting documents.

## 3. Application

Complete the project application form and upload the budget and any supporting documentation you wish to share.

## Please ensure you hit submit

You will be able to save and return to your eligibility or project application forms as many times as you wish before submitting. Applications submitted after the deadline unfortunately cannot be considered.

## Please ensure your application is complete

Incomplete applications unfortunately cannot be considered, and you will not be able to edit the application once submitted.

All applications must be submitted online. The application platform is available in English and French.

## Important Things to Note

- All applications will be assessed on a rolling basis, closing on December 31, 2020. Should there be insufficient applications, an extension may be granted.
- When submitting an application, organizations are agreeing to the terms and conditions set out in the agreement. If organizations are successful, these terms and conditions will be appended to your full agreement. The assigned intermediary may amend these terms prior to contracting in its sole and absolute discretion as new information arises in program administration and/or context is better understood.

- Submitted applications will be treated as confidential and will be reviewed by an independent grant review committee, applications will be shared with Employment and Social Development Canada and trusted partner organizations to provide additional context to the SBCCI decision-making.
- At any time during the review process, the intermediaries reserve the right to decline or remove from further consideration any application, for any reason that it deems appropriate.

## Key Terms

**Capital Assistance Program (CAP)** - Fund provided by ESDC under the Supporting Black Canadian Communities Initiative to provide capital assistance to Black- led organizations in Canada to build capacity to, better fulfill their missions and better serve Black communities in Canada.

**Capacity Building Program (CBP)** - Fund provided by ESDC through selected intermediaries, under the Supporting Black Canadian Communities Initiative, to build the capacity of Black-led organizations to better fulfill their missions and better serve Black communities in Canada.

**Legal Entity** - A lawful or legally standing association, corporation, partnership, proprietorship, trust or individual that has legal capacity to:

- Enter into agreements or contracts
- Assume obligations
- Incur and pay debts
- Sue and be sued in its own right
- Be accountable for illegal activities

**Non-profits Organizations** - Organizations, associations, societies that are not charities are organized and operated exclusively for social welfare,

civic improvement, pleasure, recreation, or any other purpose except profit.

**Qualified Donees** - are organizations that can issue official donation receipts for gifts they receive from individuals and corporations. Qualified donees include all Canadian registered charities. Qualified donees are as follows:

- a registered charity (including a registered national arts service organization)
- a registered Canadian amateur athletic association
- a registered housing corporation resident in Canada constituted exclusively to provide low-cost housing for the aged
- a registered Canadian municipality
- a registered municipal or public body performing a function of government in Canada
- a registered university outside Canada, the student body of which ordinarily includes students from Canada
- a registered charitable organization outside Canada to which Her Majesty in right of Canada has made a gift
- Her Majesty in right of Canada, a province, or a territory
- the United Nations and its agencies

**Registered Charities** - Charitable organizations, public foundations, or private foundations registered with the Canada Revenue Agency (CRA) as a registered charity on their Charities Listing. They must use their resources for charitable activities and have charitable purposes that fall into one or more of the following categories:

- the relief of poverty
- the advancement of education
- the advancement of religion
- other purposes that benefit the community

If your organization appears on the CRA Charities Listing it is a registered charity. However, it is recognized that some organizations hold both charitable status with CRA as well as non-profit organization status in their province.

**Trustee** - A person or firm that holds and administers property or assets for the benefit of a third party.

**Vulnerable Populations** - Consistent with how Employment and Social Development Canada, for the purposes of the Program, “vulnerable populations” means communities in Canada that experience physical, economic and social barriers that would typically include those living in poverty (i.e., low income cut-off (LICO) and diverse marginalized groups who are at risk of being socially excluded to inclusion, such as seniors, youth, Indigenous, veterans, visible minorities, women, LGTBQ2+, low income, unemployed, single parent families, newcomers to Canada, individuals living with a disability, experiencing homelessness, living in remote and/or rural areas, or from an official language minority community (OLMC).



# LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada (IACNC) est une action du gouvernement fédéral mise en œuvre par l'intermédiaire d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) qui a pour but d'aider les organismes locaux sans but lucratif œuvrant auprès des communautés noires du Canada à renforcer leurs capacités.

L'Initiative vise l'atteinte des objectifs spécifiques suivants par le recours à un modèle de prestation intermédiaire pour fournir un financement au moyen d'un processus équitable et transparent et aider les organismes œuvrant auprès des communautés noires du Canada à accroître leurs capacités organisationnelles dans les domaines suivants :

1. Faciliter l'accès à des fonds provenant d'un plus large éventail de sources de financement
2. Renforcer la gouvernance organisationnelle afin d'assurer une plus grande stabilité organisationnelle et d'améliorer les fonctions de planification et de surveillance, en mettant l'accent sur les aspects suivants :
  - Leadership et gestion
  - Communication et transparence
  - Croissance et apprentissage continu
  - Autonomisation et reddition de comptes
  - Service et équité
  - Réalisations et mesures
3. Améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion opérationnelle

L'IACNC comprend quatre volets :

1. Soutenir la création de l'Institut canadien pour les personnes d'ascendance africaine
2. Financer des projets d'immobilisations et de renforcement des capacités
3. Financer des projets de renforcement des capacités par le projet de renforcement des capacités (CBP)
4. Fournir des fonds pour les priorités émergentes

Ces lignes directrices concernent le 3e volet du programme, le CBP. Grâce à un financement du gouvernement du Canada, le volet CBP permet de subventionner des organismes locaux dirigés par des personnes noires et/ou œuvrant auprès des communautés noires partout au Canada.

Ces subventions sont gérées par l'intermédiaire de trois organismes (Black Business Initiative, Groupe 3737 et Tropicana Community Services) et sont réservées exclusivement à des projets visant à augmenter les capacités organisationnelles des organismes qui en font la demande.

## Date limite pour présenter une demande

**La date limite pour présenter une demande de financement est le 31 décembre 2020. Les demandes présentées après la date limite ne seront pas prises en considération, sauf si une prolongation de délai est accordée.**

# Admissibilité

## Demandeurs admissibles

Les organismes qui satisfont à TOUS les critères suivants sont admissibles à un financement et peuvent présenter une demande dans le cadre du programme de l'IACNC :

- Personne juridique au Canada.
- Être enregistré à titre d'organisme sans but lucratif ou à titre d'organisme de bienfaisance (au sens donné à ces termes dans la section Termes clés à la fin du présent document).
- Être dirigé par des personnes noires et avoir pour mandat de servir les communautés noires du Canada.
- L'organisme dirigé par des personnes noires doit en outre remplir les critères suivants :
  - Les postes de direction (dirigeants, fondateurs) sont occupés principalement par des personnes qui se définissent elles-mêmes comme des personnes noires (au moins les deux tiers).
  - La structure de gouvernance (comité de bénévoles, comité consultatif, direction, etc.) est composée principalement de personnes qui se définissent elles-mêmes comme des personnes noires (au moins les deux tiers).
  - Son mandat consiste à servir les communautés noires du Canada.
- La subvention demandée doit être d'au moins 5 000 \$.
- L'organisme ne doit pas demander de financement pour les activités non admissibles énumérées ci-dessous.
- Les demandeurs doivent satisfaire à l'ensemble des critères pour être admissibles. Le défaut de satisfaire à l'ensemble des critères entraînera le rejet de la demande.

## Documents requis pour établir l'admissibilité

Les documents suivants seront exigés dans le cadre du processus de demande afin d'établir l'admissibilité de l'organisme :

### 1. Documents relatifs à la gouvernance, tels que :

- Documents de constitution en personne morale.
- Acte de fiducie, dans le cas d'une fiducie.
- Numéro d'entreprise délivré par l'Agence du revenu du Canada (ARC).
- Document constitutif ou document similaire, dans le cas d'une association non constituée en personne morale.

### 2. Derniers états financiers de l'organisme; ils ne peuvent être antérieurs à décembre 2019 (il peut s'agir d'états financiers vérifiés, d'états financiers ayant fait l'objet d'une mission d'examen ou d'une mission de compilation, ou d'états financiers préparés à l'interne).

### 3. Déclarations fiscales pour la dernière année (année d'imposition 2019)

- La déclaration T2, le formulaire T2 abrégé (si l'organisme est constitué en personne morale) ou toute autre déclaration fiscale applicable.

### 4. Site Web de l'organisme, pages ou comptes de médias sociaux (Facebook, Instagram ou Twitter), le cas échéant, présentant la mission/vision et les services de l'organisme. Si ces renseignements ne sont pas accessibles en ligne, l'organisme doit fournir un document d'une page contenant ces renseignements.

## **Demande de subvention**

### **À l'extérieur du Québec : Catégorie A — Sélectionnez l'une des options suivantes**

**Vous êtes un organisme situé à l'extérieur du Québec et vous souhaitez obtenir du financement pour :**

- Diversifier vos sources de financement dans une optique de durabilité
- Renforcer vos capacités dans l'une des catégories de gouvernance organisationnelle suivantes, selon le cas :
  - Formation en leadership ou en gestion
  - Croissance et apprentissage continu
  - Communication et transparence

Black Business Initiative: [info@bbi.ns.ca](mailto:info@bbi.ns.ca)

### **À l'extérieur du Québec : Catégorie B — Sélectionnez l'une des options suivantes**

**Vous êtes un organisme situé à l'extérieur du Québec et vous cherchez à :**

- Améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion opérationnelle.
- Renforcer vos capacités dans l'une ou l'autre des catégories de gouvernance organisationnelle suivantes :

- Autonomisation par la reddition de comptes
- Réalisations et mesures
- Service et équité

Tropicana Community Services:  
[sbccgrant@tropicanacommunity.org](mailto:sbccgrant@tropicanacommunity.org)

### **Au Québec : Catégorie C — Sélectionnez toutes les options qui s'appliquent**

**Veillez sélectionner toutes les options qui s'appliquent :**

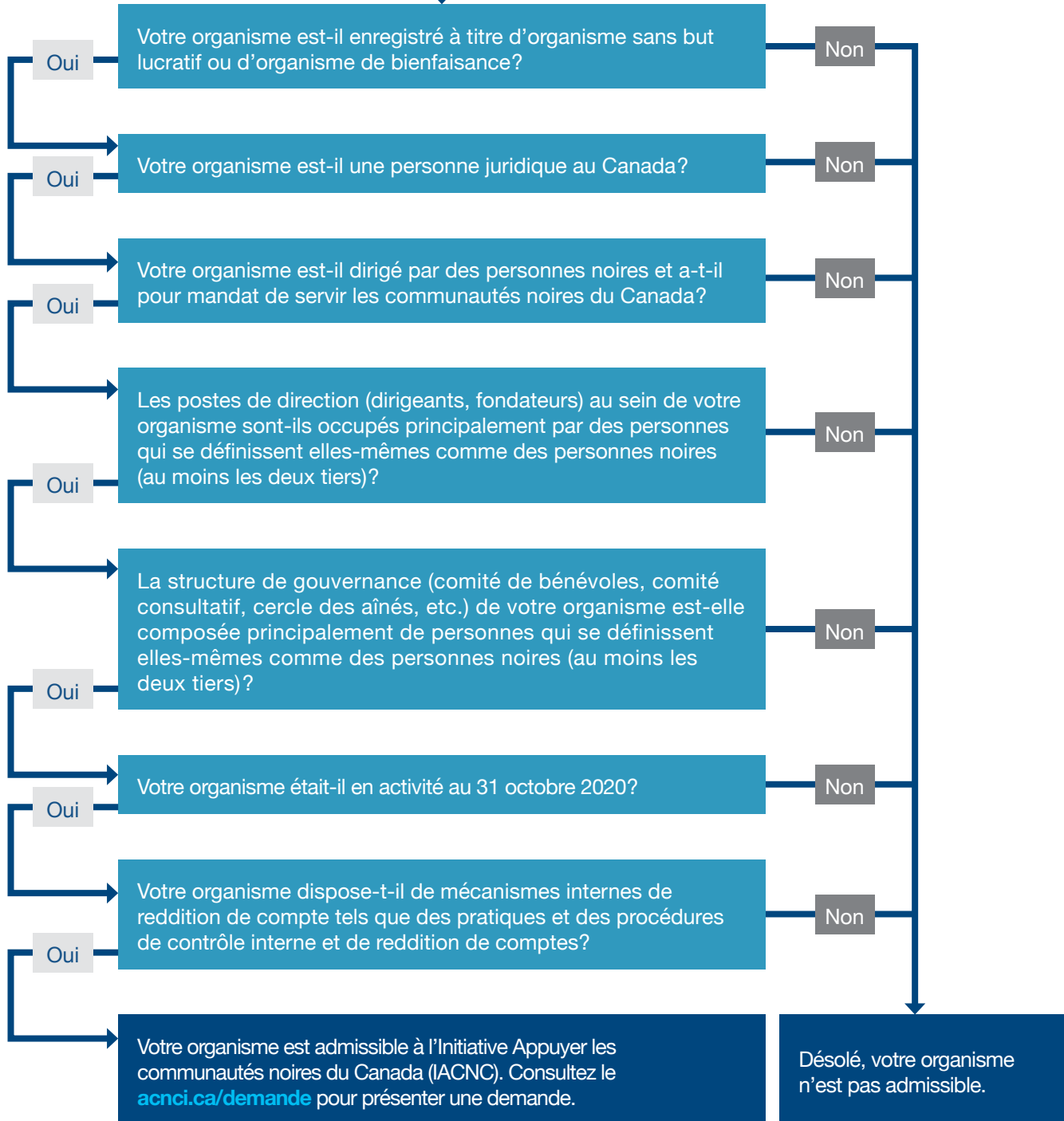
- Diversifier vos sources de financement
- Améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion opérationnelle
- Renforcer votre gouvernance organisationnelle

Groupe 3737: [initiative@groupe3737.com](mailto:initiative@groupe3737.com)

## **Notre organisme est-il admissible?**

L'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada (IACNC) est une initiative du gouvernement fédéral mise en œuvre par l'intermédiaire d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) qui a pour but d'aider les organismes locaux sans but lucratif œuvrant auprès des communautés noires du Canada à renforcer leurs capacités.

Commencez ici



## Financement maximum et calendrier des projets admissibles

- Le financement demandé n'excède pas 45 000 \$.
- En dehors du Québec, le projet peut être réalisé dans un délai de 12 mois.
- Au Québec, le projet peut être réalisé dans un délai de 18 mois.

## Dépenses admissibles

- Honoraires de services professionnels
- Mesures de soutien aux personnes ayant une incapacité parmi le personnel du bénéficiaire de la subvention
- Matériel et fournitures
- Impression et communications
- Frais de déplacement liés au programme approuvé
- Collecte de données
- Honoraires de services professionnels
- Impression et communications
- Surveillance du rendement et rapports sur le rendement
- Petits appareils et outils de bureau directement liés au projet (maximum 25 % du financement approuvé)
- Mesures de soutien aux personnes ayant une incapacité pour l'exécution du projet
- Matériel et fournitures
- Location de locaux pour le projet
- Activités de développement des connaissances

## Demandeurs non admissibles

Les entités suivantes ne sont pas admissibles à un financement dans le cadre du programme de l'IACNC :

- Particuliers
- Sociétés à but lucratif

## Activités non admissibles

- Activités se déroulant à l'extérieur du Canada
- Activités se déroulant avant le 16 novembre 2020 et après le 1er avril 2024
- Activités de service faisant double emploi avec les services prescrits par la loi déjà fournis par les gouvernements ou les administrations municipales
- Activités qui ne correspondent pas au mandat ou aux objectifs actuels du demandeur
- Initiatives qui feraient inutilement double emploi avec des services existants
- Construction de logements, d'abris ou de locaux à bureaux
- Constitution de réserves plus importantes
- Achat ou location de terrain
- Frais de location de locaux appartenant à l'organisme
- Réduction de la dette
- Activités illégales

## Financement disponible

Un financement est disponible pour les organismes locaux sans but lucratif du Canada qui satisfont aux critères d'admissibilité et d'examen ciblé énoncés dans les présentes lignes directrices.

Les organismes locaux sans but lucratif peuvent demander un financement budgétaire d'un minimum de 5 000 \$ et d'un maximum de 45 000 \$.

# Échéancier

## Calendrier des activités visées par la subvention

Toutes les activités et dépenses doivent avoir lieu entre le 1er janvier 2021 et le 31 mars 2022. Veuillez garder à l'esprit que toutes les activités doivent être réalisées et que toutes les dépenses doivent être engagées à l'intérieur de cette période.

La date limite pour présenter une demande est le 31 décembre 2020. Les demandes présentées après la date limite ne seront pas prises en considération, sauf si une prolongation de délai est accordée. Des offres de financement seront présentées aux demandeurs retenus au fur et à mesure de l'examen des demandes.

### Processus de demande

1	Présentation d'une demande par les demandeurs via <b>SM Apply</b>
2	Validation du type et de l'admissibilité de l'organisme par l'IACNC
3	Évaluation des demandes par l'IACNC en fonction des priorités définies dans le processus de demande et des fonds limités disponibles pour ce projet
4	Sélection des demandes
5	Offres de financement et signature d'ententes de subvention
6	Début des projets
7	Présentation de rapports et évaluation des projets

# Sélection des demandes

Malheureusement, un financement ne pourra pas être accordé à tous les organismes, et certains pourraient recevoir un financement inférieur au financement demandé. Toutes les demandes seront évaluées sur la base de leur contenu, en fonction des critères énoncés ci-dessous.

Les demandes seront examinées au fur et à mesure de leur réception.

## Processus d'évaluation

### 1. Présélection fondée sur le type d'organisme

La première étape consistera à déterminer si la demande a été présentée par un organisme admissible. Si l'organisme ET ses activités sont admissibles, la demande passera à l'étape 2.

### 2. Notation

Les demandes devront obtenir une note minimale, établie en fonction des critères énoncés ci-dessous, pour être prises en considération à l'étape de la sélection. La notation en fonction des critères et la note minimale seront établies lorsqu'un certain nombre de demandes aura été reçu.

### 3. Sélection des demandes

Les demandes ayant obtenu une note élevée seront examinées et la sélection sera également guidée par les considérations supplémentaires énumérées ci-dessous.

## Critères d'évaluation

1. Votre organisme a-t-il pour mandat de :
  - Remédier aux obstacles sociaux liés à la race
  - Soutenir les personnes qui font également partie d'autres populations vulnérables
  - Servir les communautés noires d'origines spécifiques au Canada
2. Impact sur la prestation de services directs répondant aux besoins des communautés noires en favorisant les partenariats avec des organismes intermédiaires et des partenaires clés
3. Qualité de la demande et caractère raisonnable du budget
4. Capacité organisationnelle de mener à bien le projet proposé

## Considérations supplémentaires

1. Fonds disponibles : afin de soutenir le plus grand nombre d'organismes possible, l'IACNC s'efforcera de trouver un juste équilibre entre les demandes reçues et les fonds disponibles en tenant compte du projet de financement, de la population bénéficiaire et de la valeur monétaire demandée.
2. Répartition géographique : l'IACNC veillera à ce que les fonds soient distribués dans l'ensemble du pays.

# À quoi puis-je attendre si ma demande est retenue?

## Avis d'approbation du financement

Un avis d'approbation du financement sera envoyé à tous les demandeurs retenus au fur et à mesure de l'évaluation des demandes. L'IACNC communiquera uniquement avec les demandeurs retenus.

## Entente de subvention

Les conditions générales applicables à toutes les subventions peuvent être consultées ici. En présentant une demande, votre organisme accepte par le fait même de se conformer à ces conditions. Vous serez également tenu de signer une entente de subvention qui énoncera vos activités, les résultats visés et les termes clés vous concernant.

## Communauté d'expertise

En plus de recevoir un financement pour leur projet, les organismes sélectionnés bénéficieront d'autres formes de soutien telles qu'un accompagnement, du mentorat, des ateliers de formation et des activités de réseautage favorisant l'échange des connaissances et la collaboration.

## Assurance et qualifications professionnelles

Il incombe à l'organisme bénéficiaire de souscrire toutes les assurances requises pour ses activités. Il incombe également à l'organisme bénéficiaire de s'assurer que les professionnels qui fournissent des services spécialisés dans le cadre de l'initiative détiennent les certifications pertinentes ou ont fait l'objet des vérifications requises.

## Conformité à la réglementation

Il incombe à tous les bénéficiaires de se conformer à l'ensemble des lois et règlements applicables, aux règles et directives de l'Agence du revenu du Canada et de Revenu Québec, aux normes en matière de santé et de sécurité ainsi qu'aux lois sur la protection des renseignements personnels qui s'appliquent à l'organisme et aux activités faisant l'objet du financement.

## Reconnaissance dans le cadre du projet

Nous demandons aux organismes bénéficiaires de mentionner l'aide financière reçue de l'IACNC et d'Emploi et Développement social Canada. Cette mention est importante, car elle permettra de reconnaître les contributions du public et du gouvernement canadiens à divers projets ayant un impact positif dans la vie des personnes concernées.

## Rapports

Tous les organismes bénéficiaires devront présenter des comptes rendus et des rapports financiers en lien avec leur projet. Des modèles seront accessibles en ligne sur la plateforme de présentation des demandes via SMA Apply. Les organismes bénéficiaires pourraient devoir fournir les coordonnées des membres de leur conseil d'administration et/ou de la direction afin que ces derniers puissent participer à une enquête, une entrevue, une étude de cas ou tout autre exercice de collecte de données entrepris par le gouvernement du Canada.

## Gestion financière

Les organismes bénéficiaires doivent avoir de saines pratiques de gestion financière et être en mesure de démontrer que ces pratiques ont été appliquées si on leur en fait la demande (par exemple, dans le cadre d'une vérification par l'IACNC ou le gouvernement du Canada).



## Comment présenter une demande

**Veillez lire les présentes lignes directrices dans leur intégralité. Lorsque vous être prêt à présenter une demande, suivez les étapes ci-dessous :**

### 1. Inscription

Inscrivez-vous via le portail de demande en ligne.

### 2. Admissibilité

Remplissez le formulaire d'admissibilité et téléversez vos documents justificatifs.

### 3. Demande

Remplissez le formulaire de demande de projet et téléversez le budget ainsi que tout document justificatif que vous souhaitez soumettre.

## Veillez vous assurer de cliquer sur Soumettre

Vous pourrez enregistrer vos formulaires d'admissibilité et de demande de projet et y revenir autant de fois que vous le souhaitez avant de les soumettre. Les demandes présentées après la date limite ne pourront malheureusement pas être prises en considération.

## Veillez vous assurer que votre demande est complète

Les demandes incomplètes ne pourront malheureusement pas être prises en considération, et vous ne pourrez pas modifier votre demande une fois qu'elle aura été soumise.

## Nous sommes là pour vous aider

Toutes les demandes doivent être soumises en ligne.

La plateforme de présentation de demandes est disponible en anglais et en français.

## Considérations importantes

- Les demandes seront évaluées au fur et à mesure de leur réception, d'ici à la date limite du 31 décembre 2020. Si le nombre de demandes reçues est insuffisant, l'IACNC repoussera la date limite.
- Lorsqu'ils présentent une demande, les organismes acceptent par le fait même de se conformer aux conditions générales énoncées dans l'entente. Ces conditions générales seront annexées à l'entente de subvention des organismes retenus. L'IACNC peut, à sa seule discrétion, modifier ces conditions avant de conclure une entente si de nouveaux renseignements deviennent disponibles dans le cadre de l'administration du programme et/ou si le contexte est mieux compris.
- Les demandes soumises seront traitées de façon confidentielle. Toutefois, elles seront examinées à l'interne par un comité d'examen indépendant nommé par l'IACNC et seront transmises à Emploi et Développement social Canada ainsi qu'à des organisations partenaires de confiance afin d'éclairer le processus décisionnel de l'IACNC.
- À tout moment au cours du processus d'examen, l'IACNC se réserve le droit de rejeter toute demande ou de cesser l'examen de toute demande pour toute raison qu'elle juge appropriée.

## Termes clés

«**Organisme sans but lucratif**» s'entend d'un organisme, d'une association ou d'une société qui n'est pas un organisme de bienfaisance et qui est constitué et exploité exclusivement aux fins du bien-être collectif, des améliorations locales, des loisirs, du divertissement ou de toute autre activité non lucrative.

«**Organisme de bienfaisance enregistré**» s'entend d'une œuvre de bienfaisance, d'une fondation publique ou d'une fondation privée enregistrée auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et figurant sur la liste des organismes de bienfaisance de l'ARC. L'organisme doit consacrer ses ressources à des activités de bienfaisance et poursuivre un ou plusieurs des objectifs caritatifs suivants :

- la réduction de la pauvreté
- l'avancement de l'éducation
- l'avancement de la religion
- d'autres fins utiles à la collectivité.

S'il figure sur la liste des organismes de bienfaisance de l'ARC, votre organisme est un organisme de bienfaisance enregistré. L'IACNC reconnaît toutefois que certains organismes détiennent à la fois un statut d'organisme de bienfaisance auprès de l'ARC et un statut d'organisme sans but lucratif dans leur province.

«**Donataire reconnu**» s'entend d'un organisme qui peut remettre des reçus officiels pour les dons que lui font les particuliers et les sociétés. Les donataires reconnus comprennent l'ensemble des organismes de bienfaisance canadiens enregistrés. Les donataires reconnus sont les suivants :

- un organisme de bienfaisance enregistré (y compris un organisme enregistré de services nationaux dans le domaine des arts)
- une association canadienne enregistrée de sport amateur
- une société d'habitation enregistrée située au Canada et créée uniquement dans le but de fournir des logements à loyer modique aux personnes âgées
- une municipalité canadienne enregistrée
- une municipalité ou un organisme public enregistré(e) remplissant une fonction gouvernementale au Canada
- une université enregistrée située à l'étranger, dont la population étudiante inclut généralement des étudiants du Canada

- un organisme de bienfaisance enregistré situé à l'étranger qui a reçu un don de Sa Majesté du chef du Canada par le passé
- Sa Majesté du chef du Canada, d'une province ou d'un territoire
- l'Organisation des Nations Unies et ses organismes

«**Fiduciaire**» s'entend d'une personne ou d'une société qui détient et administre des biens ou des actifs au profit d'un tiers.

«**Populations vulnérables**» s'entend, conformément à l'usage qui est fait de ce terme à Emploi et Développement social Canada aux fins du programme, des collectivités au Canada qui font face à des obstacles physiques, économiques et sociaux. Les populations vulnérables comprennent généralement les personnes vivant dans la pauvreté (c.-à-d. sous le seuil de faible revenu (SFR)) et divers groupes marginalisés susceptibles d'être socialement exclus, tels que les personnes âgées, les jeunes, les Autochtones, les anciens combattants, les minorités visibles, les femmes, les membres de la communauté LGBTQ2+, les personnes à faible revenu, les personnes sans emploi, les familles monoparentales, les nouveaux arrivants au Canada, les personnes ayant une incapacité, les personnes en situation d'itinérance, les personnes vivant dans des régions éloignées et/ou rurales ou les personnes appartenant à une communauté de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM).

«**Personne juridique**» s'entend d'une association, d'une société, d'une société de personnes, d'une entreprise individuelle, d'une fiducie ou d'une personne physique légitime ou légalement constituée ayant la capacité juridique de :

- Conclure des ententes ou des contrats
- Assumer des obligations
- Contracter et payer des dettes
- Poursuivre et être poursuivie en justice
- Être tenue responsable relativement aux activités illégales auxquelles elle prend part

«**Programme d'aide en immobilisations**» (PAI) s'entend des fonds accordés par EDSC dans le cadre de l'Initiative Appuyer les communautés noires du Canada dans le but de fournir une aide en immobilisations aux organismes dirigés par des personnes noires au Canada afin de leur permettre de renforcer leurs capacités pour mieux remplir leur mission et mieux servir les communautés noires du Canada.